

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 10 (1865)
Heft: 10

Buchbesprechung: Excursions dans les Montagnes Rocheuses [Morris O'Connoz]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

son patriotisme lui fait oublier ses propres affaires pour ne penser qu'au présent et à l'avenir de la patrie. Il est plus que probable que si l'on eût ordonné une enquête à domicile, après que ces anciens soldats, la plupart pères de famille, eurent constaté les retards dans les travaux agricoles ou de l'atelier, occasionnés par leurs absences prolongées, on aurait obtenu une tout autre déclaration.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE.

Excursions dans les Montagnes Rocheuses, par M. Morris O'Connoz, ancien inspecteur des postes, à la Jamaïque. Londres, 1864. 1 vol. in-8° (en anglais).

L'auteur est de cette classe de *gentlemens* sachant unir à la culture des lettres sans pédanterie, l'amour d'un *sport* sans excès, doués à la fois du sentiment de la poésie, du goût de l'inconnu et d'un esprit convenablement militaire. L'ensemble de ces qualités peut constituer, on en conviendra, un caractère passablement complet, assez original pour éviter les chemins battus, assez pratique pour se tirer des sentiers hasardeux. M. M. a voulu voir le *Far-west* américain, ses prairies, ses buffalos, ses placers, ses Indiens même, et sans trop se préoccuper de la grande lutte qui ensanglante depuis quatre ans les abords de toutes ces belles choses, il a tranquillement longé le chemin de fer de St-Louis, et s'en est allé, par delà le Missouri et le fort Kearney, satisfaire à ses désirs d'aventures.

C'est de ces aventures qu'il veut bien nous parler. Disons tout de suite qu'elles sont de l'ordre modéré et sans prétention au mélodrame. Là précisément git leur charme. Depuis quelques années les fabriques littéraires ont tant émis de contes échevelés sur l'Amérique, que l'esprit se repose à la rencontre de quelques pages ne rapportant à ce même théâtre que des événements naturels. Le journal de M. M. ne ressemble en rien aux histoires des copistes dégénérés de Cooper. Il sait venir de loin sans transfigurer la vérité, son réalisme est de bon aloi, sa franchise d'honnête et prosaïque voyageur commande tout d'abord la confiance et bientôt captive plus que de pompeuses mises en scène.

A la vérité, il y a bien pour nous quelque mystère sous ce livre. Si son auteur préfère pêcher la truite plutôt que de courir la bête fauve, s'il ne croit pas, comme tant d'autres, dans leurs récits au moins, que sans un bon grain de danger la nature est stérile de beaux tableaux, qu'allait-il donc faire dans cette galère? Pourquoi se risquer aux serres de l'ours noir ou au scalpel du Pawnie, quand des milliers de candides ruisseaux offrent en cent latitudes de riches trésors aux joies de l'hameçon? La contradiction ne manque pas d'un cachet propre à la race britannique.

Quoi qu'il en soit, M. M. a pleinement atteint son but, s'il s'est donné la tâche philanthropique de laisser un guide précieux à ses imitateurs. Ceux-ci trouveront dans ce livre leur route tracée, ainsi que l'inventaire du ménage, le programme

de la toilette et un aperçu de la comptabilité nécessaire. On peut, apprenons-nous, aller de Londres aux gîtes aurifères du Sacramento, pêcher cinq cents livres de petites truites, attraper quelques castors attardés, couper la bosse à plusieurs buffalos, fumer le calumet chez les descendants du dernier des mohicans, boire le whiskey avec des volontaires fédéraux, ou laisser tomber une larme sur de pauvres guérillas esclavagistes, tout cela après avoir regagné en bonne santé l'Europe, en six mois et pour cinq mille francs ! C'est une véritable découverte, on le voit, que notre auteur a fait faire aux gens qui ont des loisirs à placer, ainsi qu'aux amis du sport sérieux, la meilleure école de petite guerre possible.

ACTES OFFICIELS.

Le Département militaire du canton de Vaud aux commandants d'arrondissement et par eux aux commis d'exercice.

Lausanne, le 21 avril 1865.

Tit. ,

En considération de l'extension que prend la petite vérole en Suisse et à l'étranger, le Département militaire fédéral, redoutant que cette maladie ne sévisse aussi dans les écoles militaires de cette année et qu'elle ne se propage par les mouvements de troupes, a invité les cantons à prendre les mesures nécessaires pour procéder à la revaccination des militaires de tout grade qui ont cette année un service d'instruction à faire.

Le Département militaire cantonal a mûrement examiné et fait examiner cette question par des hommes compétents et a soumis les résultats de cet examen au Conseil d'Etat qui a arrêté les mesures suivantes :

1^o On fera revacciner tous les militaires qui doivent prendre part cette année aux écoles militaires et cours de répétition fédéraux et cantonaux *avant leur réunion* ; cette opération sera faite dans le contingent de chaque militaire par les soins des médecins civils chargés de la vaccination des enfants de chaque commune.

Il va sans dire que cette mesure ne peut pas s'appliquer aux troupes qui sont déjà en service, telles que les recrues de carabiniers, de parc, de train de parc, ni au bataillon 26 qui entre le 1^{er} mai en cours de répétition.

La revaccination n'a pas non plus été jugée nécessaire pour les bataillons de réserve cantonale.

2^o Tous les vaccinateurs recevront du bureau de police sanitaire l'ordre de pratiquer ces revaccinations, soit simultanément avec la vaccination des enfants, soit immédiatement après, lorsqu'ils auront pu se procurer une provision suffisante de vaccin. Quand ils seront en mesure, les vaccinateurs inviteront les commis d'exercice à réunir, à un jour donné, un nombre déterminé de militaires qui seront réunis en bourgeois par le commis, dans le lieu consacré aux vaccinations ordinaires ou dans tout autre lieu désigné à l'avance par le vaccinateur. Si tous les